



**Chat en poche
Document de travail sur la réforme fiscale du
Nouveau-Brunswick**

**Présentation de Paul Moist, président national du Syndicat canadien
de la fonction publique**

au

**Comité spécial d'examen de la fiscalité de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick**

Préparé par Toby Sanger, économiste senior
Syndicat canadien de la fonction publique
www.scfp.ca

10 juillet 2008

Introduction

Les propositions pour la réforme fiscale présentées dans le *Document de travail sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick*¹ de juin 2008 du ministère des Finances de la province sont peut-être les propositions les plus régressives qui ont été émises par un gouvernement au Canada.

Ce mémoire démontre, avec un certain détail, comment ces propositions pourraient augmenter le fardeau fiscal global des personnes qui sont le moins en mesure d'assumer une telle augmentation, soit les familles ouvrières pauvres, les familles à faible revenu et à revenu moyen, les aînés et autres personnes vulnérables, et pourraient permettre aux grandes entreprises, aux fortunés et aux personnes à revenu élevé de bénéficier de réductions d'impôt représentant des dizaines, peut-être des milliers de millions de dollars.

Comme le démontre l'analyse qui suit, l'incidence globale des modifications fiscales importantes qui sont proposées se traduirait par une perte, soit une augmentation du fardeau fiscal et une réduction des services, représentant en moyenne 500 dollars par année pour plus de 175 000 ménages du Nouveau-Brunswick qui composent plus de la moitié de la population de la province. Plus le revenu est faible, plus l'incidence sera négative en termes relatifs et absolus. Pour le groupe des personnes ayant les revenus les plus faibles, l'incidence des hausses d'impôt et de la compression des services ajouterait des taxes et des réductions équivalant à une perte d'environ 3 p. 100 de leur revenu moyen.

Par contre, les ménages à revenu élevé qui représentent 20 p. 100 de la population en profiteraient largement. Ils pourraient obtenir un avantage moyen de plus de 3 500 dollars par ménage, ce qui équivaut à environ 3,6 p. 100 de leur revenu moyen. Les mille personnes ayant les revenus les plus élevés de la province pourraient obtenir un avantage moyen de plus de 60 000 dollars par année à la suite de ces modifications.

Il est intéressant de mentionner les personnes qui ont suffisamment louangé ces propositions, et d'examiner quelles incidences ces propositions auront sur les familles des différents groupes de revenu au Nouveau-Brunswick :

« Je songe à déménager au Nouveau-Brunswick. Je le ferai si le gouvernement va de l'avant avec les changements audacieux indiqués dans un document de travail sur la fiscalité qui vient juste de paraître... (cela inclut) l'impôt sur le revenu pour lequel tout le monde peut avoir un répit et lequel met l'accent sur la famille et aide ceux qui ont besoin d'aide. »

Ian Munro, directeur de recherche pour l'Atlantic Institute for Market Studies
Globe and Mail, 9 juin 2008

La province est sur la bonne voie; on envisage une réforme fiscale intelligente, ainsi qu'un allègement fiscal. À ce titre, les contribuables sont gagnants.

John Williamson, directeur fédéral, Fédération canadienne des contribuables
Let's Talk Taxes, 18 juin 2008

Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, pourrait en apprendre un peu de son collègue du Nouveau-Brunswick.

Neils Veldhuis et Keith Godin, Fraser Institute
FP Comment, 5 juin 2008

¹ Disponible au : http://www.gnb.ca/0162/New_Brunswick_Tax_System/Discussion_Paper-French.pdf

Et bien sûr, Jack Mintz, ancien président et PDG de l'Institut C.D. Howe, a contribué, en sa qualité d'expert consultant du gouvernement, à élaborer ces propositions.

Toutefois, toutes ces déclarations de soutien mises à part, aucune de ces personnes n'a démontré de quelle façon ces propositions relatives aux « répercussions de l'impôt » pourraient réellement avoir des répercussions pour les familles néo-brunswickoises. Fait particulièrement décevant, le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne l'a pas non plus démontré dans ce document de travail. La raison de ce passage sous silence devient évidente lorsqu'on a une image claire des incidences, comme on le verra ci-dessous.

Malheureusement, le document de travail sur la réforme fiscale du ministère des Finances est également très biaisé et trompeur.

Par exemple :

- le document contient des pages de détails sur la façon dont les réductions d'impôts sur le revenu avantageraient certains contribuables; cependant, ces chiffres eux-mêmes sont surévalués et trompeurs pour les raisons indiquées ci-dessous.
- on ne parle pas de la façon dont la hausse de la taxe de vente de la province et une nouvelle taxe sur le carbone augmenteraient les coûts pour les familles néo-brunswickoises.
- une hausse de 25 p. 100 de la composante provinciale de la taxe de vente est qualifiée de « modeste », alors qu'en fait, cela représente une augmentation importante en termes de coûts, notamment pour les ménages à faible revenu.
- la justification des réductions importantes de taxes pour les grandes entreprises et les groupes à revenu élevé est très partielle et tendancieuse.
- le document ne contient aucune analyse globale sur la façon dont la réforme aurait une incidence sur les finances du Nouveau-Brunswick, et les renseignements qui y sont présentés semblent sous-estimer considérablement les répercussions.

Ce rapport examine de façon éclairée les modifications fiscales proposées et leur justification et présente des chiffres sur les incidences qu'elles auront sur les ménages du Nouveau-Brunswick dans différents groupes de revenu. En résumé :

1. Les principes directeurs mentionnés dans le document de travail pour restructurer le régime fiscal sont très incomplets. Ils ne tiennent pas compte des principes fondamentaux des régimes fiscaux modernes qui sont de générer des recettes pour financer les services publics et améliorer le bien-être économique et social global et de promouvoir la progressivité et une plus grande égalité dans la société.
2. L'argument selon lequel les réductions des taux d'imposition des personnes à revenu élevé et des entreprises stimuleront la croissance économique, la compétitivité et la productivité est adopté à la lumière des espoirs qu'il suscite et non de données concrètes sur ses chances de réussite. Au Canada et à l'échelle internationale, on a recensé peu de preuves réelles à cet effet.
3. En plus d'être incomplet et biaisé, ce document de travail ne fournit même pas une analyse précise sur la façon dont les différentes modifications fiscales auront des répercussions pour les différents groupes de ménages dans la province.

Premiers principes : portés disparus

Comme indiqué ci-dessus, les principes directeurs mentionnés dans le document de travail pour la restructuration du régime fiscal sont très incomplets et ne tiennent pas compte des principes fondamentaux de la progressivité et du rôle du régime fiscal pour générer des recettes afin de financer les services publics et améliorer le bien-être économique et social global.

La progressivité : une disparition

Dans ce document, on ne tient pas compte du principe de la progressivité qui est fondamental dans pratiquement tous les régimes fiscaux modernes. Le document prône plutôt le passage à un régime fiscal axé sur la consommation, ce qui est fondamentalement régressif.

Bien que le fait d'avoir des exemptions personnelles plus importantes maintienne un certain degré de progressivité nominale dans le régime fiscal, le passage à un régime d'imposition à taux unique ou à deux niveaux réduirait considérablement la progressivité dans le régime fiscal du Nouveau-Brunswick. Il est très probable que toute progressivité encore présente dans le régime fiscal serait éliminée par l'incidence régressive de la fiscalité applicable aux ventes, aux biens fonciers, au carbone et aux sociétés dans la province. Les échappatoires fiscales à l'impôt sur le revenu des particuliers existantes et grâce auxquelles les gains en capital et les options d'achat d'actions sont imposés selon un taux inférieur de moitié à celui du revenu salarial offrent déjà d'énormes avantages aux groupes à revenu élevé.

En fait, le régime fiscal du Canada dans son ensemble privilégie tellement les personnes à revenu élevé que le groupe ayant les revenus les plus élevés qui représente 1 p. 100 de la population paie maintenant les impôts selon un taux inférieur à celui des 10 p. 100 les plus pauvres². Une des causes majeures de ce fait découle des modifications fiscales à l'échelle provinciale. Ces changements apportés au cours des deux dernières décennies ont rendu le régime fiscal régressif pour certains niveaux de revenu, durant une période au cours de laquelle le Canada a connu des inégalités de plus en plus grandes quant aux revenus et aux richesses des familles, comme l'indique le mémoire préparé par Andrew Jackson, économiste en chef du Congrès du travail du Canada³. Statistique Canada a conclu qu'une des principales causes de cette inégalité croissante a été les changements apportés au système fiscal et de transferts sociaux du Canada⁴. Les modifications proposées rendraient le régime fiscal du Nouveau-Brunswick encore plus régressif et beaucoup moins équitable, comme indiqué ci-dessous.

Services publics, productivité et bien-être : laissés de côté

Les principes mentionnés dans le document de travail ne tiennent pas compte du rôle principal d'un régime fiscal, qui est de générer des recettes pour les services publics, et des avantages que ces services publics offrent à la société. Les réductions globales d'impôts représentent une diminution du financement pour soutenir les services publics. Si elles sont mises en place, ces modifications apportées à l'impôt pourraient signifier une perte de recettes nettes d'au moins 100 millions de dollars et probablement beaucoup plus.

² Marc Lee. *Eroding Tax Fairness: Tax Incidence in Canada 1990 to 2005*. Centre canadien de politiques alternatives, 2007.

http://www.policyalternatives.ca/documents/National_Office_Pubs/2007/Eroding_Tax_Fairness_web.pdf

³ Voir Andrew Jackson. *Les contribuables à revenu élevé sont les grands gagnants de la « réforme fiscale » du Nouveau-Brunswick*. CLC, juillet 2008; <http://canadianlabour.ca/index.php/taxation/1409>

⁴ Andrew Heisz. *Inégalité et redistribution du revenu au Canada : 1976 à 2004*. Catalogue 11F00119MIE- N° 298 de Statistique Canada, 2007.

Ce montant augmentera au fil du temps et signifiera inévitablement une réduction du financement pour les investissements dans les services publics tels que l'éducation, la santé, les services communautaires et l'infrastructure publique. Les services publics ne sont pas seulement des outils clés pour réduire la pauvreté et l'inégalité; ils sont également essentiels pour accroître la productivité économique et le bien-être social et économique global.

Statistique Canada a une fois de plus confirmé récemment ses estimations selon lesquelles chaque dollar investi dans l'infrastructure publique réduit les coûts des entreprises de 17 p. 100 en moyenne par année⁵. Ce taux de rendement ne comprend même pas les avantages publics et les avantages sociaux dans leur ensemble et pourtant il est de loin au-dessus des taux de rentabilité moyens sur les investissements du secteur privé. Les investissements publics dans l'éducation, la santé et autres services publics affichent également des taux de rentabilité économique et sociale élevés, ce qui signifie que la réduction des impôts, et de ce fait la réduction des investissements publics dans ces secteurs, aurait une incidence négative sur l'économie, les entreprises et sur l'ensemble de la société.

L'objectif global d'un régime fiscal, comme pour notre système économique, devrait être d'améliorer le bien-être économique et social global. Une étude détaillée récente effectuée par le fiscaliste Neil Brooks a démontré que les pays nordiques dont le taux d'imposition est relativement plus élevé ont obtenu de meilleurs résultats que les pays anglo-américains dont le taux d'imposition est moins élevé pour 42 des 50 différents indicateurs sociaux et économiques⁶.

L'idéologie plutôt que les preuves : embellir les répercussions des réductions d'impôts sur l'économie

Le document de travail étaye à plusieurs reprises diverses allégations sur les avantages économiques positifs des taux d'imposition moins élevés pour les entreprises et les groupes à revenu élevé.

Toutefois, toutes les références aux preuves, peut-être à l'exception d'une seule (dont on discute plus loin), qui soutiennent ces allégations sont relatives à des publications et à des rapports présentés par des groupes de pression qui sont généreusement financés par les grands organismes tels que le Fraser Institute, la Fédération canadienne des contribuables, l'Institut C.D. Howe et même l'Américaine Heritage Foundation, une organisation de droite.

Ces organismes ont un intérêt direct dans la défense de taux d'imposition moins élevés pour les grandes entreprises et les particuliers à revenu élevé et on ne devrait pas se fier à eux pour mener une analyse objective.

Il est inquiétant de constater que les propositions contenues dans ce document de travail du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick reposent presque exclusivement sur les rapports de ces organismes, sans aucune analyse critique ou aucun recours à d'autres sources plus objectives pour établir un équilibre.

⁵ Ryan Macdonald. *Un examen du rôle du capital public dans la production*. Statistique Canada, avril 2008. <http://www.statcan.ca/english/research/11F0027MIE/11F0027MIE2008050.htm>

⁶ Neil Brooks et Thaddeus Hwong. *The Social Benefits and Economic Costs of Taxation: A Comparison of High- and Low-Tax Countries*. Centre canadien de politiques alternatives, 2006.

Quoi qu'il en soit, le document de travail présente les principaux arguments suivants en soutien à ces propositions pour la réforme fiscale :

1. Les Néo-Brunswickois pourraient conserver une plus grande partie du revenu qu'ils ont durement gagné.
2. Des impôts moins élevés rendront la province plus attrayante pour les entreprises, les investissements et les gens.
3. Des impôts progressifs, tels que l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt des entreprises qui imposent des taux plus élevés pour les personnes et les entreprises à revenu élevé, entravent la croissance économique et nuisent aux mesures incitant à travailler, à épargner et à créer de la richesse.

Chacune de ces allégations sera examinée :

Allégation n° 1 : Les Néo-Brunswickois pourront conserver une plus grande partie du revenu qu'ils ont durement gagné.

Curieusement, le document de travail du gouvernement ne présente aucune preuve qui démontre que les Néo-Brunswickois pourraient réellement « conserver une plus grande partie du revenu qu'ils ont durement gagné » grâce à toutes ces propositions pour la réforme fiscale.

Les chiffres relatifs à l'incidence du passage à un impôt uniforme de 10 p. 100 ou à un régime fiscal à deux paliers sont la seule preuve présentée. Toutefois, même ces chiffres s'avèrent inexacts et trompeurs pour ce qui est des incidences réelles.

En fait, notre analyse détaillée des principales propositions fiscales démontre le contraire de ce que ce document de travail affirme : *une majorité des ménages du Nouveau-Brunswick payeraient en réalité plus d'impôt et subiraient des coûts plus élevés, une conséquence directe de ces réformes fiscales majeures.*

Les répercussions seraient carrément régressives : les 60 p. 100 de ménages néo-brunswickois à faible revenu payeraient plus d'impôt et subiraient des coûts globaux plus élevés, alors que les 40 p. 100 de ménages à revenu élevé payeraient beaucoup moins d'impôt. Ces résultats sont indiqués en détail dans la dernière section de ce document et sont illustrés dans le tableau et les graphiques présentés à la fin.

Allégation n° 2 : Des impôts moins élevés rendraient la province plus attrayante pour les entreprises, les investissements et les gens.

Cet argument fait intervenir deux allégations auxiliaires :

- a) Au Nouveau-Brunswick, le taux d'imposition des grandes entreprises et des personnes à revenu élevé est très élevé.
- b) Des réductions importantes des impôts sont nécessaires pour attirer les entreprises, les investissements et les gens.

Le document démontre en fait qu'au Nouveau-Brunswick, le taux d'imposition des entreprises est moins élevé que la moyenne canadienne pour la plupart des mesures. Le ministère des Finances a en réalité publié un communiqué de presse déclarant que « le Nouveau-Brunswick est la province au Canada la moins imposée pour les entreprises⁷ ».

⁷ « Rapport national: l'impôt le plus bas au Canada sur le coût de faire des affaires au N.-B. ». Communiqué de presse du ministère des Finances, 7 juillet 2007. <http://www.gnb.ca/cnb/news/fin/2007f0903fn.htm>

Il est vrai que le taux marginal supérieur d'imposition du revenu des particuliers au Nouveau-Brunswick est plus élevé que la moyenne canadienne. Cependant, il n'est pas le plus élevé au Canada et il est inférieur à celui de toutes les provinces voisines.

Les taux d'imposition du revenu et des entreprises doivent aussi être examinés relativement au coût de la vie et au coût de faire des affaires. Par exemple, le document de travail affirme qu'une personne dont le revenu est de 100 000 dollars par année au Nouveau-Brunswick payerait environ 4 000 dollars de plus en impôts qu'un travailleur gagnant un revenu similaire en Alberta ou en Colombie-Britannique (p. 8).

Toutefois, le coût de la vie au Nouveau-Brunswick est l'un des plus bas au Canada, ce qui compenserait tous les revenus, excepté les revenus vraiment supérieurs, pour les taux d'imposition plus élevés. Par exemple :

- L'indice des prix entre les villes de Statistique Canada indique que les prix moyens de l'acheteur au détail à Saint John (la seule ville ayant fait l'objet d'enquête au Nouveau-Brunswick) étaient, avec ceux de Winnipeg, les plus bas au Canada et étaient de 8 p. 100 inférieurs à la moyenne nationale. Ils étaient également de 12 p. 100 inférieurs à ceux de Vancouver et de 5 p. 100 inférieurs à ceux d'Edmonton.⁸
- Les dernières statistiques de l'Association canadienne de l'immeuble indiquent que le prix moyen d'une maison au Nouveau-Brunswick au mois de mai 2008 était de 152 823 dollars, ce qui est moins de la moitié du prix moyen au Canada pour une maison, 68 p. 100 moins élevé que la moyenne en Colombie-Britannique, et 58 p. 100 moins élevé que la moyenne en Alberta⁹.

Ces éléments relatifs au coût de la vie, combinés à de bonnes perspectives d'emploi et des services publics de qualité, sont probablement plus attrayants pour les travailleurs qualifiés que toute réduction des taux marginaux d'imposition sur le revenu. La situation est semblable pour les entreprises pour qui les coûts globaux pour faire des affaires et la qualité de l'infrastructure publique, les compétences de la main-d'œuvre et d'autres facteurs sont beaucoup plus importants que les taux d'imposition.

La deuxième partie de cet argument est que la réduction des impôts est nécessaire pour attirer les entreprises, les investissements et les gens.

Cette question a soulevé une discussion et un débat importants. Malheureusement, le document de travail du gouvernement fait référence presque exclusivement à des sources qui pourraient avoir un parti pris en faveur des taux d'imposition moins élevés, soit les groupes de pression qui sont généreusement financés par les grandes entreprises.

Curieusement, après examen, le seul document auquel on fait directement référence en tant que preuve pour cette question et qui semble provenir d'une source possiblement objective s'avère être trompeur lui-même. Nous avons examiné le document de Mark Rider intitulé « The Effect of Personal Income Tax Rates on Individual and Business Decisions »¹⁰.

⁸ Statistique Canada. Indice des prix à la consommation, octobre 2007, tableau 12.
<http://www.statcan.ca/english/freepub/62-001-XIE/2007010/tablesectionlist.htm> (Ce tableau n'est publié qu'en octobre de chaque année)

⁹ http://www.crea.ca/public/news_stats/statistics.htm

¹⁰ Mark Rider. « *The Effect of Personal Income Tax Rates on Individual and Business Decisions* ». Document de travail de la Georgia State University, 06-15, 2006.

Ce document ne fournit aucune preuve empirique directe importante pour ces allégations selon lesquelles les taux d'imposition ont une influence considérable sur la mobilité des personnes, mais ces allégations sont plutôt fondées sur d'autres recherches. Une seule vérification au hasard de l'un des énoncés présentés dans ce document a donné ce qui suit.

Le document de Mark Rider affirme qu' « il (Goolsbee 2000) conclut que les personnes gagnant plus d'un million de dollars par année sont particulièrement en faveur des modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers ».

En fait, le document cité par Austan Goolsbee conclut en réalité que le contraire se produit à plus long terme¹¹ :

Ce document a utilisé des données détaillées sur la rémunération de plusieurs milliers de cadres d'entreprise pour examiner de nouveau la question dans les années 1990. Il démontre qu'au sein ce groupe de personnes à revenu élevé, presque toute la capacité d'adaptation des salaires imposables et du revenu salarial aux taux marginaux de 1991 à 1995 a été le résultat des changements apportés à la chronologie de la rémunération, selon Slemrod (1995), et non des changements permanents sous forme de rémunération.

L'élasticité à court terme de leur revenu imposable relativement au net de la part d'impôt est supérieure à un, mais l'élimination de la composante temporaire produit des élasticités à plus long terme entre zéro et quatre. Les capacités d'adaptation à court terme les plus importantes sont concentrées parmi les cadres très riches et ceux qui ont des options d'achat d'actions. Il n'y a pratiquement aucune capacité d'adaptation du revenu imposable, à l'exception de l'exercice des options d'achat d'actions, et les données non regroupées confirment que la majorité des changements du revenu imposable proviennent des variations de la chronologie des exercices d'options d'achat d'actions.

Les résultats démontrent que l'utilisation de données plus détaillées sur la rémunération peut éclairer de nombreuses caractéristiques des capacités d'adaptation individuelles qui sont difficiles à détecter à partir des données sur les déclarations de revenus. Ils tendent à indiquer également que l'imposition des riches peut entraîner un changement spectaculaire du revenu imposable dans les années suivant immédiatement une modification fiscale. Ces changements permettraient à de nombreuses personnes d'échapper à l'imposition pendant quelque temps et peuvent perturber sérieusement les prévisions contemporaines en matière de revenus, mais à la suite du changement, la totalité des modifications au revenu imposable peut être davantage limitée et la perte de poids mort de la progressivité peut être plus modeste que ce que les travaux précédents ont affirmé.

En d'autres termes, le document de Goolsbee (qui s'est taillé une réputation enviable récemment en étant nommé conseiller économique en chef de Barack Obama) a conclu exactement le contraire de ce que Rider et le document de travail du gouvernement allèguent : même les riches sont relativement insensibles aux changements et aux différences dans les taux d'imposition du revenu à long terme. La seule incidence importante est à court terme et elle est pratiquement entièrement attribuable à l'exercice des options d'achat d'actions (dont le taux d'imposition est de moitié inférieur à celui du revenu salarial normal).

Il s'agit ici du résultat d'une vérification au hasard d'une seule référence. On embellit sans aucun doute de nombreuses fois la supposée « preuve » présentée.

¹¹ Austan Goolsbee, « What Happens When you Tax the Rich?: Evidence from Executive Compensation », *Journal of Political Economy*, avril 2000.

En fait, de nombreux économistes ont découvert que des taux marginaux d'imposition plus élevés sur le revenu des personnes fortunées ont peu d'incidence sur l'effort de travail ou l'épargne.

À d'autres endroits, le document de travail cite des références pour affirmer que « les économistes ont remarqué, toutes choses étant égales par ailleurs, que les investissements et les emplois migrent vers les régions dont les structures fiscales sont plus avantageuses en matière d'impôt des particuliers et des sociétés » (p. 8). C'est une question de simple bon sens. Tous les économistes savent que le terme le plus utilisé de façon abusive en économie est l'expression latine *ceteris paribus*, ce qui signifie « toutes choses étant égales par ailleurs ». Tous les autres facteurs ne sont toutefois jamais égaux. Si on réduit les impôts, il y a moins de recettes disponibles pour les services publics et les investissements. Le juge américain Oliver Wendell Holmes a prononcé la célèbre déclaration suivante : « Les impôts sont le prix que nous payons pour les services publics et pour une société civilisée ».

Des réductions considérables d'impôts pour les grandes entreprises et les particuliers à revenu élevé ne feront qu'accroître l'inégalité et provoqueront probablement un cycle à la baisse nuisible de concurrence en matière de réduction d'impôt avec les territoires de compétence avoisinants. Des impôts moins élevés pourraient au début attirer certaines personnes ou entreprises en raison de l'emplacement à moindre coût, mais aussitôt qu'une compétence fiscale propose des impôts moins élevés, ces entreprises et ces personnes sans attaches déménageront. Déjà, des groupes d'entreprises en Nouvelle-Écosse réclament des réductions d'impôts qui correspondent à celles proposées au Nouveau-Brunswick. Si une autre concurrence fiscale survient, tout profit découlant des investissements mobiles attirés sera neutralisé.

Allégation n° 3 : Les impôts progressifs, tels que l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt des entreprises qui imposent des taux plus élevés pour les particuliers et les entreprises ayant un revenu élevé, entravent la croissance économique et nuisent aux mesures incitant à travailler, à épargner et à créer de la richesse.

Cette dernière allégation figurant dans le document signifie que des taux progressifs et plus élevés empêchent la croissance économique, en réduisant notamment les mesures incitant à travailler et à investir.

En fait, les entreprises internationales et les organisations qui ont une capacité concurrentielle ont découvert l'inverse : la plupart des pays concurrentiels et productifs sont ceux qui établissent des taux d'imposition plus ou moins élevés.

Selon le Forum économique mondial, une organisation internationale d'entreprises, les pays qui se sont classés constamment comme étant les plus concurrentiels au monde sont les pays scandinaves où « des niveaux élevés de recettes publiques ont offert des établissements d'enseignement de classe mondiale, un filet de sécurité important et une main-d'œuvre très motivée et compétente ». Ces pays ont tendance à se classer parmi les plus intéressants pour ce qui est de l'environnement, de l'éducation, de la santé et de l'équité sociale. Un *Global Competitiveness Report* récent indique ce qui suit :

« Il n'y a aucune preuve que les taux d'imposition relativement élevés empêchent ces pays d'être compétitifs de façon efficace dans les marchés mondiaux, ou d'offrir à leur population respective certains des niveaux de vie les plus élevés au monde »¹².

¹² Forum économique mondial. *Global Competitiveness Report, 2005-2006*. Genève, Suisse, p. xv, 2005.

Chose intéressante, les rapports sur la compétitivité mondiale mentionnent rarement l'imposition comme étant un facteur important. Le classement de la compétitivité ou la croissance de la productivité indique également l'existence d'une corrélation positive avec les recettes gouvernementales. La question n'est pas de savoir que des taux d'imposition plus élevés augmentent directement la compétitivité ou la productivité, mais que des recettes fiscales adéquates sont nécessaires pour offrir des services publics de qualité, ce qui augmente alors la productivité et la compétitivité.

Dans son dernier rapport, le U.S. Council on Competitiveness ne mentionne l'impôt que pour affirmer que « la concurrence est axée sur l'établissement de regroupements des avoirs régionaux, et non sur des incitatifs fiscaux importants pour attirer les investissements ». Il se concentre plutôt sur la nécessité d'investir dans les compétences essentielles, dans l'éducation de la maternelle à la 12^e année et les études supérieures; sur l'investissement public dans la recherche fondamentale; sur le renforcement des regroupements régionaux pour l'innovation, et sur la *réduction des inégalités en matière de revenu*.

L'argument présenté dans le document de travail affirmant qu'un taux progressif d'imposition des entreprises, avec un taux moins élevé pour les premiers 400 000 dollars de revenu, représente un facteur de dissuasion pour la croissance des entreprises est trompeur. De nombreuses administrations offrent aux entreprises des taux d'imposition moins élevés pour la première partie de leur revenu. Il existe un certain nombre de raisons pour ces taux moins élevés : des fardeaux proportionnellement plus importants pour ce qui est des coûts liés à la conformité à la réglementation et à l'administration des petites entreprises; les difficultés et les coûts plus importants auxquels les petites entreprises font face pour obtenir du financement; et des économies d'échelle et le pouvoir de marché relatif qui désavantage les petites entreprises¹³. L'importance de ces désavantages pour les petites entreprises et les entreprises en démarrage peut être difficile à déterminer, mais elle devrait au moins être reconnue. Si les désavantages relatifs des petites entreprises l'emportent sur les avantages, un taux d'imposition moins élevé a sa raison d'être. Dans ce cas, un passage à un impôt à taux unique pour tous les niveaux de revenus des entreprises *pourrait engendrer un désavantage concurrentiel pour les petites entreprises et les petits entrepreneurs en faveur des plus grandes entreprises*.

On fait fréquemment référence à l'Irlande pour donner un exemple des avantages économiques importants qui découleraient de réductions d'impôts majeures. Le fait est que l'Irlande a réduit son taux d'imposition au même moment où l'Union européenne a établi son marché unique en 1993. Avec des salaires et autres coûts relativement faibles, une main-d'œuvre qualifiée et anglophone et une monnaie dévaluée, l'Irlande a pu attirer des dizaines de milliards de dollars en investissements effectués pour la plupart par des Américains en quête d'emplacements pour investir dans le nouveau marché de l'Union européenne. Plus de 17 milliards d'euros ont été alloués aux Fonds structurels et de cohésion de l'Union européenne et un partenariat social défini a également joué un rôle relativement aux taux élevés de croissance. Toutefois, l'Irlande fait maintenant face à un taux d'inflation élevé et à des sorties importantes de bénéfices pour les investissements étrangers qui sont à l'origine de la plupart de ses exportations. Malgré l'augmentation du revenu *moyen*, l'Irlande se classe au deuxième rang en Europe en ce qui concerne les inégalités et la pauvreté infantile¹⁴.

¹³ Voir OCDE. *Taxation and Small Business*, 1994.

http://www.oecd.org/document/46/0,3343,en_2649_201185_38007150_1_1_1_1,00.html

¹⁴ Chose intéressante, l'Irlande a été récemment ébranlée par des révélations selon lesquelles son chef de gouvernement, Bertie Ahern, a reçu un certain nombre de versements de divers hommes d'affaires lorsqu'il était ministre des Finances au début des années 1990, ce qui l'a forcé à démissionner en mai 2008.

Des réductions d'impôts importantes comme celles consenties en Irlande pourraient avoir une incidence similaire sur le Nouveau-Brunswick, mais seulement si la province devient membre de l'Union européenne, déménage à 4 300 kilomètres à l'est, crée sa propre monnaie, devient admissible pour obtenir des dizaines de milliards de dollars en aide de Bruxelles et revient quinze ans en arrière, c'est-à-dire à 1993 lorsque le marché européen unique a été mis en place pour la première fois.

Le document de travail établit également souvent des comparaisons avec l'Alberta. Toutefois, les faibles taux d'imposition en Alberta n'ont pas stimulé sa croissance économique; ils sont attribuables au boom pétrolier et gazier et aux prix élevés des produits de base. L'Alberta a profité de plus de 10 milliards de dollars de recettes par année découlant de l'exploitation de ressources non renouvelables pendant de nombreuses années, ce qui équivaut à plus de 3 000 dollars par personne. En 2005, les recettes de l'exploitation des ressources non renouvelables de la province représentaient 4 360 dollars par personne, valeur qui dépasse ce que le Nouveau-Brunswick a réuni par personne en *recette fiscale totale*. En comparaison, les redevances pétrolières perçues au Nouveau-Brunswick n'étaient que de 87 dollars par personne l'an dernier. Il n'existe aucune preuve indiquant que des taux d'imposition moins élevés entraîneront la création et la découverte de gisements de pétrole et de gaz souterrains au Nouveau-Brunswick.

L'argument affirmant que des réductions d'impôts consenties aux entreprises et aux personnes à revenu élevé stimuleront l'économie en stimulant l'épargne et l'investissement est également peu valable.

Les gouvernements canadiens ont offert des dizaines de milliards de dollars sous forme de réductions des taux d'imposition des sociétés et des personnes à revenu élevé depuis 2000. Cela a été fait apparemment pour stimuler l'épargne, l'investissement et la productivité dans l'économie. Depuis 2000, les profits des entreprises et la richesse des gens fortunés ont augmenté à un niveau sans précédent. Malgré cela, la croissance des investissements du secteur privé au Canada a été peu brillante, atteignant la moitié du taux des profits des entreprises au cours de la dernière décennie, les excédents des entreprises ont augmenté, la croissance de notre productivité a été stagnante et les salaires pour la grande majorité des Canadiens ont à peine augmenté¹⁵.

En réalité, cela est peut-être attribuable au fait que les centaines de milliards de dollars qui ont été offerts sous forme de réductions d'impôts depuis 2000 ont *retardé* notre développement économique et la croissance de notre productivité. Les baisses d'impôts que les entreprises ont obtenues en faisant des pressions représentent le moyen le plus facile pour réaliser les profits les plus élevés. Cela veut dire que moins d'efforts sont nécessaires pour générer des revenus en procédant à de nouveaux investissements, en innovant et en offrant une valeur ajoutée plus élevée et des emplois à forte productivité.

Le document de travail semble indiquer avec optimisme que des réductions d'impôts considérables pourraient générer une plus grande croissance économique se traduisant par une croissance de l'assiette fiscale au fil du temps. Toutefois, aucune preuve n'est fournie pour ce vœu pieux. Aucune attention n'est non plus portée aux répercussions économiques négatives qui découleraient de réductions ou de contraintes imposées aux investissements dans les services publics. Les modèles économiques fondés sur des données empiriques réelles démontrent que les avantages des multiplicateurs économiques provenant des investissements en matière de dépenses publiques l'emportent généralement toujours sur l'activité économique générée par des réductions d'impôt.

¹⁵ Voir SCFP. « Nouveaux horizons pour une économie en expansion », *Le climat économique pour les négociations*, p. 2, mars 2008. http://scfp.ca/updir/ECB_200803_Fr_-final.pdf

L'analyse effectuée par le Congressional Budget Office américain a estimé que les retombées économiques liées à une réduction de 10 p. 100 des taux de l'impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis pourraient entraîner une récupération de 32 p. 100 tout au plus des recettes perdus, mais qu'elles pourraient également entraîner une *autre perte supplémentaire* de 5 p. 100 des recettes en plus des réductions originales¹⁶. Ces résultats sont relatifs au gouvernement fédéral américain qui applique des taux d'imposition du revenu allant jusqu'à 35 p. 100. Par conséquent, les répercussions des retombées pour une administration provinciale dont les taux d'imposition sont faibles seraient proportionnellement plus faibles. Il ressort des estimations que des réductions d'impôts sur le revenu de 400 millions de dollars pourraient entraîner des effets en retour de 30 millions de dollars en revenus compensateurs, pour une perte nette de 370 millions de dollars. Toutefois, une augmentation de plus de 350 millions de dollars en taxes de vente et en taxes sur la consommation de carbone aurait aussi une incidence économique négative et se solderait par des revenus moins élevés. La part provinciale de la taxe de vente étant de 10 p. 100, les pertes de revenus associées à cela pourraient équivaloir à 35 millions de dollars ou plus. L'incidence globale de cet effet en retour sur les recettes provinciales sera très probablement négative.

Le bon sens et les données empiriques nous portent aussi à croire que les revenus élevés et les réductions des taux d'imposition des revenus élevés pourraient en réalité avoir une incidence *négative* sur l'incitation au travail au sein d'une unité familiale. Les niveaux plus élevés des revenus disponibles après impôt permettent aux personnes à revenu élevé ou à leurs conjoints de *ne pas* travailler, d'opter pour les loisirs ou autres activités plutôt que de travailler ou de prendre leur retraite plus tôt.

Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick désirait vraiment renforcer les mesures incitant les gens à travailler, notamment ceux dont le revenu est faible, il augmenterait le salaire minimum dans la province. Le Nouveau-Brunswick peut maintenant se vanter d'avoir le salaire minimum le plus bas au Canada, soit 7,75 dollars l'heure, avec l'Île-du-Prince-Édouard. Il y a de fortes chances que le salaire minimum à l'Île-du-Prince-Édouard augmente à 8 dollars l'heure en octobre, le Nouveau-Brunswick sera donc bientôt la province qui offre le salaire minimum le plus bas au Canada.

Au cours des 30 dernières années, le salaire minimum de la province est passé bien au-dessous du taux d'inflation. Le salaire minimum du Nouveau-Brunswick de 2,80 dollars en 1976 équivaldrait à plus de 10 dollars aujourd'hui. L'augmentation du salaire minimum de seulement 25 cents l'heure pourrait ajouter un montant de 500 dollars supplémentaire dans les poches d'un travailleur à temps plein payé au salaire minimum qui en a tellement besoin. Le rétablissement de la valeur réelle du salaire minimum du Nouveau-Brunswick à 10 dollars, taux auquel il devrait être, représenterait une augmentation de 4 500 dollars au salaire des travailleurs les moins payés.

Comme il est indiqué ci-dessous, les modifications fiscales proposées offriraient aux personnes travaillant à temps plein toute l'année au salaire minimum actuel du Nouveau-Brunswick une réduction d'impôts sur le revenu de seulement 63 cents pour l'année, et ce, seulement si elles réclament les crédits de base. Si elles ont droit à d'autres crédits, elles n'obtiendraient alors aucun avantage fiscal.

En même temps, les travailleurs gagnant le salaire minimum pourraient faire face à une augmentation des coûts de 400 dollars chaque année découlant de l'augmentation proposée de la taxe de vente provinciale et de la mise en vigueur d'une taxe sur le carbone.

¹⁶ Congressional Budget Office. *Analyzing the Economic and Budgetary Effects of a 10 Percent Cut in Income Tax Rates*, Décembre 2005. <http://www.cbo.gov/ftpdocs/69xx/doc6908/12-01-10PercentTaxCut.pdf>

De plus, les réductions apportées aux dépenses publiques pourraient représenter des coûts évalués à 300 dollars, ce qui correspondrait à une incidence négative combinée d'environ 700 dollars en augmentation de taxe et en compressions de services publics pour les travailleurs les moins payés au Nouveau-Brunswick.

Une augmentation des taxes et des coûts de 700 dollars par année (4,7 p. 100 du revenu des salariés travaillant au salaire minimum) pourrait accroître les facteurs d'incitation à travailler en forçant les personnes les moins payées de la province à travailler plus longtemps et plus durement juste pour survivre, mais cela ne ferait rien pour assurer que le Nouveau-Brunswick est « le meilleur endroit au Canada pour élever une famille, tout en s'assurant que les moins fortunés sont protégés et ont des possibilités de mener une vie meilleure. » (p. 39).

Les lampes fluorescentes pour pouvoir faire un autre quart de travail de nuit juste pour survivre, ou l'éclairage puissant de l'autoroute menant à l'extérieur de la province sont le seul « avenir reluisant » que ces réformes proposées offriraient aux Néo-Brunswickois les moins fortunés.

Renseignements non divulgués : Incidence sur les ménages du Nouveau-Brunswick

L'incidence de chacune des séries proposées de modifications fiscales serait régressive pour les familles du Nouveau-Brunswick. Les répercussions globales de l'ensemble des mesures seraient grandement régressives. Les grands avantages seraient accordés aux grandes entreprises et aux personnes à revenu élevé, alors que la majorité des personnes à revenu faible et moyen sortiraient perdantes de cette « restructuration fiscale ».

Le document de travail du gouvernement présente un certain nombre de détails sur la façon dont un régime d'impôt uniforme ou à deux paliers réduirait les taux d'imposition sur le revenu des particuliers pour certains ménages et donne des comparaisons concernant ces taxes avec d'autres provinces et des comparaisons avec les taux en vigueur dans d'autres provinces.

Toutefois, le document de travail ne présente aucune analyse ou prévision sur les répercussions que les autres modifications fiscales, notamment l'augmentation de la taxe de vente, une nouvelle taxe sur le carbone et les réductions des taux d'imposition des grandes entreprises, auront sur les ménages du Nouveau-Brunswick en moyenne. D'autres promoteurs enthousiastes de cette série de mesures sont restés silencieux à ce propos.

De plus, les économies d'impôts sur le revenu découlant d'un régime fiscal uniforme ou à deux paliers dont fait état le document de travail sont trompeuses et surestimées. Les niveaux d'imposition sont fondés sur les valeurs de 2008 pour le régime en place, alors que le régime proposé ne serait pas mis en œuvre avant 2012. Toutefois, les crédits et les seuils les plus applicables du régime fiscal en place sont indexés en fonction de l'inflation. Cela signifie qu'avec une inflation positive, l'impôt à payer en vertu du régime actuel serait moins élevé dans les années à venir à tous les niveaux de revenu.

Étant donné que les renseignements exacts n'ont pas été présentés au public, le SCFP a effectué sa propre analyse des incidences de ces diverses mesures sur les ménages du Nouveau-Brunswick en faisant appel à des sources de données officielles et publiquement disponibles. Ces résultats sont présentés dans les tableaux et les graphiques inclus dans ce document.

Cette analyse indique les répercussions sur le revenu net de cinq différents groupes de revenu de ménage (quintiles) au Nouveau-Brunswick. Les tailles des ménages, les groupes de revenu et leur niveau de revenu ne sont pas sélectionnés de façon subjective, mais ils sont directement représentatifs.

Ils sont fondés sur les chiffres recueillis par Statistique Canada au Nouveau-Brunswick dans l'*Enquête sur les dépenses des ménages*. Chaque catégorie représente 20 p. 100 des ménages du Nouveau-Brunswick ajustés selon le revenu des ménages. À ce titre, ils représentent la moyenne des ménages dans chacun de ces groupes de revenu.

L'incidence réelle pour toute famille ou tout ménage en particulier dépendra d'une vaste gamme de facteurs : la taille des ménages et les données démographiques, le nombre d'enfants, les niveaux de revenu, le type de revenu, les niveaux et les habitudes de dépenses, les investissements, l'emplacement et une vaste gamme d'autres facteurs.

Bien que les incidences soient inévitablement plus ou moins élevées, ces chiffres représentent les meilleures estimations des incidences moyennes sur chaque groupe de revenu de ménage, selon les renseignements que nous avons obtenus et qui sont disponibles au public. Dans la plupart des cas, les incidences prévues sont prudentes, comme l'explique l'annexe technique et méthodologique de ce rapport.

Ce rapport présente également des estimations pour illustrer quelles seraient les incidences pour certains exemples particuliers.

L'ensemble des mesures fiscales entraînerait une perte de revenu net pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il ressort du document de travail que le manque à gagner lié à quatre des séries de propositions fiscales (à l'exception des propositions sur l'impôt foncier) atteindrait de 50 à 150 millions de dollars une fois entièrement mises en œuvre. Toutefois, aucun renseignement n'est présenté pour corroborer ce fait. Selon les informations que nous avons traitées, ces chiffres sont probablement sous-estimés. De plus, nous croyons que les réductions de 33 p. 100 proposées du taux de l'impôt foncier sur les immeubles non résidentiels réduiront les recettes de la province d'environ 59 millions de dollars par année¹⁷.

Ce manque à gagner représentera pour le gouvernement et le public ce que les économistes appellent « coûts de renonciation ». Il est indiqué dans le document de travail que le manque à gagner sera comblé par des économies d'efficacité et qu'il n'aurait pas d'incidence sur la qualité des services publics offerts aux gens du Nouveau-Brunswick, mais les économies d'efficacité ne tombent pas du ciel; elles sont progressives dans la fonction publique comme dans la plupart des autres organisations.

Les pertes de revenu donneront invariablement lieu à certaines réductions dans les services publics. Les services offerts seraient inférieurs à ce qu'on devrait normalement assurer aux ménages du Nouveau-Brunswick. Ces pertes représenteront des coûts pour le public. Les tableaux et les graphiques suivants comprennent des estimations indiquées séparément de ce que sera l'incidence de ces réductions futures des services publics sur les différents groupes de revenu. Cette analyse utilise des estimations détaillées qui ont été récemment élaborées pour calculer la valeur monétaire des avantages liés aux services publics au Canada dans un rapport qui sera publié prochainement.

¹⁷ Selon le ministère des Finances du Nouveau-Brunswick, la province devrait recueillir 176,6 millions de dollars des impôts fonciers sur les immeubles non résidentiels en 2008 en appliquant un taux d'évaluation de 2,25 dollars.

Incidence des modifications fiscales sur les ménages du Nouveau-Brunswick

Le tableau et le graphique suivants indiquent l'incidence moyenne directe des quatre principales séries de propositions fiscales sur les cinq différents groupes de revenu de ménage au Nouveau-Brunswick. Ces incidences ont été calculées pour l'année 2013, année au cours de laquelle ces propositions sont censées être entièrement mises en œuvre. Les mesures relatives au revenu et autres mesures ont été ajustées à 2013 à l'aide des facteurs d'indice appropriés. Les renseignements pertinents sur la façon dont ces incidences ont été calculées sont présentés dans l'annexe.

Cette analyse ne comprend pas les incidences des modifications proposées qui réduiraient le taux de l'impôt foncier sur les immeubles non résidentiels dans la province. Ces changements réduiraient les recettes fiscales de la province d'environ 59 millions de dollars par année selon les niveaux d'évaluation actuels, ce qui entraînerait probablement des réductions des subventions accordées aux municipalités. Ils pourraient susciter d'autres réductions dans les services publics ou une augmentation des impôts fonciers municipaux, comme il est indiqué dans le document de travail. Ces deux conséquences auraient d'autres répercussions régressives sur les ménages du Nouveau-Brunswick. L'analyse montre que les ménages à faible revenu du Nouveau-Brunswick consacrent de deux à quatre fois plus de leur revenu à l'impôt foncier que les personnes à revenu élevé, ce qui est presque tout à fait le contraire de l'incidence concernant l'impôt sur le revenu des particuliers.

L'analyse des changements proposés à l'impôt sur le revenu ne comprend que les crédits d'impôt non remboursables de base du montant personnel de base et les cotisations au régime de pensions du Canada et les cotisations d'assurance-emploi. La plupart des familles pourraient avoir droit à des crédits et à des déductions fiscales supplémentaires, et les avantages des réductions d'impôts prévus dans les changements proposés seraient ainsi moins importants.

En résumé, pour les quintiles de revenus les plus faibles et les plus élevés des ménages du Nouveau-Brunswick, les répercussions seraient les suivantes :

Ménages à faible revenu

Pour les ménages à faible revenu du Nouveau-Brunswick qui auront un revenu moyen d'environ 20 000 dollars (plus précisément 19 815 dollars) en 2013 :

- Ils obtiendraient une réduction d'impôt sur le revenu d'une moyenne de 170 dollars à la suite du passage à un régime fiscal uniforme de 10 p. 100, comparativement au système actuel, ce qui représente moins de 1 p. 100 de leur revenu.
- Ils obtiendraient moins d'avantages, et ceux gagnant moins de 15 000 dollars n'obtiendraient aucun avantage fiscal. Ce chiffre de 170 dollars comprend une partie de la prestation fiscale pour enfants non remboursable proposée représentant le nombre moyen d'enfants dans ces ménages. Les personnes faisant partie de ce niveau de revenu qui n'ont pas d'enfant obtiendraient une réduction d'impôt d'une moyenne de 54 dollars par année. Les personnes qui ont plus d'enfants obtiendraient une plus grande réduction d'impôt, mais seulement jusqu'à concurrence de l'impôt sur le revenu exigible, étant donné que ce serait un crédit non remboursable.
- Si ces ménages bénéficient de revenus de placement dans les entreprises du Nouveau-Brunswick, ils obtiendraient un avantage moyen de 50 dollars découlant d'une réduction d'impôt sur les entreprises de 7 p. 100

- Ils payeraient un montant évalué à 293 dollars de plus chaque année en taxes de vente en raison de l'augmentation proposée de 2 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH).
- Ils payeraient un montant évalué à 238 dollars de plus en coûts directs et indirects si le Nouveau-Brunswick va de l'avant avec la taxe sur le carbone suivant le modèle de la Colombie-Britannique qui atteindrait un taux de 30 dollars par tonne d'émission de CO₂e d'ici 2013.
- Ils obtiendraient un autre montant net de 55 dollars par année avec le crédit d'impôt sur la taxe relative aux changements climatiques si ce dernier suit le modèle du crédit de la Colombie-Britannique et remplace le Programme d'aide pour l'énergie domestique comme le propose le document de travail.

L'incidence nette directe de ces propositions fiscales serait un *fardeau fiscal plus élevé d'une moyenne de 256 dollars par année* pour les ménages à faible revenu qui représentent 20 p. 100 de la population du Nouveau-Brunswick.

Si les incidences d'une réduction des services publics découlant d'un manque à gagner de 150 millions de dollars en revenus sont incluses, ces ménages subiraient une perte supplémentaire évaluée en moyenne à 309 dollars par année.

L'incidence totale de ces changements majeurs se traduit par **une augmentation de taxes et une perte de services représentant en moyenne 565 dollars par année pour les ménages à faible revenu composant le cinquième de la population du Nouveau-Brunswick.**

Cela représente une perte globale moyenne de 2,9 p. 100 du revenu annuel de ce groupe.

Ménages à revenu élevé

Par contre, pour les ménages à revenu élevé représentant 20 p. 100 de la population du Nouveau-Brunswick (dont le revenu moyen de ménage sera d'environ 150 000 dollars en 2013) :

- Ils obtiendraient une réduction d'impôt sur le revenu d'une moyenne de 6 778 dollars par année à la suite du passage à un régime fiscal uniforme de 10 p. 100, y compris une partie de la prestation fiscale pour enfants proposée, ce qui représente une réduction des impôts sur le revenu de 32 p. 100 et équivaut à 4,5 p. 100 de ce revenu moyen.
- Ils obtiendraient un avantage moyen de 1 090 dollars découlant de la réduction des impôts sur le revenu des sociétés de 7 p. 100, et davantage s'ils possèdent des entreprises au Nouveau-Brunswick ou s'ils ont un revenu substantiel provenant de ces entreprises.
- Ils payeraient un montant supplémentaire évalué à 1 110 par année en taxes de vente en raison de l'augmentation proposée de 2 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH).
Ce montant pourrait être moins élevé s'ils dépensent moins que la moyenne ou s'ils magasinent ailleurs que dans la province.
- Ils payeraient une moyenne de 889 dollars de plus en coûts directs et indirects si le Nouveau-Brunswick va de l'avant avec la taxe sur le carbone suivant le modèle de la Colombie-Britannique.

L'incidence nette directe de ces propositions fiscales serait une réduction du *fardeau fiscal d'ensemble d'une moyenne de 5 870 dollars par année* pour les ménages à revenu élevé qui représentent 20 p. 100 de la population du Nouveau-Brunswick.

Si les incidences d'une réduction des services publics découlant d'un manque à gagner de 150 millions de dollars en revenus sont incluses, ***les avantages globaux pour le groupe à revenu élevé se traduiront par un gain considérable de 5 377 dollars par année.*** Cela représente un avantage global moyen équivalant à 3,6 p. 100 du revenu annuel de ce groupe.

Ménages à revenu moyen

Les incidences moyennes des diverses propositions fiscales majeures sur les ménages à revenu moyen sont présentées dans le tableau et les graphiques. Nous ne présentons ci-après qu'un résumé des répercussions globales :

Les chiffres indiquent qu'en moyenne les trois quintiles de revenus les moins élevés, représentant ***60 p. 100 des ménages à faible revenu du Nouveau-Brunswick, payeraient plus d'impôts (impôt sur le revenu, taxe de vente et taxe sur le carbone), en cas de mise en œuvre de ces propositions que sous le régime fiscal actuel.***

Si l'on tient compte de l'incidence de la réduction des services publics, la perte totale moyenne liée à l'augmentation des impôts et à la réduction des services pour ces trois quintiles de revenus les moins élevés atteint ***plus de 500 dollars par année par ménage.*** Plus le niveau de revenu est élevé, plus les répercussions absolues et relatives sont faibles, mais pour tous ces trois groupes, elles sont négatives, tant en termes d'incidence fiscale nette qu'en termes d'incidence globale. L'incidence négative moyenne équivaldrait à 1 p. 100 ou plus du revenu moyen du ménage : -0,9 p. 100 pour le groupe à revenu moyen et -2,9 p. 100 pour le groupe à revenu faible.

Les quatre quintiles de revenus dont le revenu moyen du ménage est d'environ 80 000 dollars par année profiteraient probablement dans l'ensemble d'un passage à un système fiscal uniforme, des réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés (s'ils ont des revenus de placement), de l'augmentation de la taxe de vente et de la taxe sur le carbone proposée. Toutefois, ces avantages seraient réduits en raison des réductions effectuées dans les services publics. On croit que les incidences globales pour les personnes de ce groupe ne seront que légèrement positives : un gain de 150 dollars par année, soit l'équivalent de 0,2 p. 100 de leur revenu annuel.

Autres exemples particuliers :

Travailleurs à faible salaire : En 2007, il y avait 70 000 travailleurs au Nouveau-Brunswick qui étaient payés en moyenne moins de 10 dollars l'heure, selon l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada, ce qui représente 24 p. 100 de tous les travailleurs employés dans la province pour cette année. Ce chiffre inclut les 38 000 adultes qui étaient payés moins de 10 dollars l'heure, dont plus de 70 p. 100 était des femmes. Une personne qui travaillait à temps plein toute l'année à 10 dollars l'heure ou moins gagnait 20 000 dollars ou moins par année. Ces propositions pour une réforme fiscale priveraient les ménages dont le niveau de revenu est de 20 000 dollars d'environ 565 dollars par année, dont une augmentation de leur fardeau fiscal de 256 dollars par année.

Travailleurs au salaire minimum : Une personne travaillant à temps plein à l'année au salaire minimum du Nouveau-Brunswick de 7,75 dollars l'heure, salaire minimum le plus bas actuellement au Canada, gagnerait environ 15 000 dollars pour une année complète de travail. Il y a environ 30 000 personnes au Nouveau-Brunswick qui gagnent ce salaire.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas encore l'intention d'augmenter ce salaire. Notre analyse de la fiscalité indique que ces personnes épargneraient un total de 0,60 cent grâce au passage à un régime fiscal uniforme. Les personnes ayant un revenu plus faible que celui-ci n'obtiendraient aucun avantage. Toutefois, elles feraient face à des augmentations des coûts d'environ 425 dollars en raison de l'augmentation de la taxe de vente harmonisée et de l'adoption d'une nouvelle taxe sur le carbone. Elles gagneraient environ 122 dollars grâce à la taxe relative aux changements climatiques qui s'inspire de celle de la Colombie-Britannique, mais elles perdraient 100 dollars si ce crédit remplace le Programme d'aide pour l'énergie domestique, comme le propose le gouvernement. Les travailleurs payés au salaire minimum feraient face à une augmentation de leur fardeau fiscal d'environ 402 dollars par année, en moyenne, soit l'équivalent de 3 p. 100 de leur revenu total pour l'année. L'incidence des dépenses publiques réduites, en raison de recettes moins élevées, ajouterait un autre 300 dollars à leurs coûts. L'incidence nette globale serait une perte de 700 dollars par année, soit l'équivalent de 4,7 p. 100 de leur revenu total annuel.

Ministre du cabinet : Un ministre du cabinet au Nouveau-Brunswick gagnant un total de 138 000 dollars par année obtiendrait environ 5 538 dollars de plus en économie d'impôt à la suite du passage à un régime fiscal uniforme de 10 p. 100. S'il a un conjoint à charge et deux enfants, ses économies d'impôt augmenteraient à 6 742 dollars. L'augmentation de la taxe de vente et la taxe sur le carbone augmenteraient en moyenne de 2 000 dollars ses dépenses familiales annuelles (s'il ne magasine pas de l'autre côté des frontières ou n'achète pas un véhicule hybride pour éviter d'augmenter certains de ses coûts). Une famille faisant partie de cette tranche de revenu possédant des revenus de placement obtiendrait également en moyenne environ 1 000 dollars par année grâce à la réduction du taux d'imposition des revenus des grandes entreprises à 7 p. 100. Au total, il obtiendrait en moyenne de 4 600 à 6 000 dollars en économies d'impôt, selon la situation familiale. Les réductions apportées aux services publics, si elles sont partagées de façon égale, réduiraient ces profits d'environ 500 dollars par année, ce qui représenterait un avantage global d'environ 4 100 à 5 500 dollars par année.

Ménages à revenu moyen : Le revenu moyen des ménages à revenu moyen au Nouveau-Brunswick en 2005 était de 44 000 dollars par année. Selon un taux d'augmentation de 3 p. 100 par année, ce montant augmenterait à environ 56 000 dollars d'ici 2013. Un ménage gagnant ce revenu profiterait d'une réduction d'impôt de 651 dollars par année s'il réclame uniquement les crédits d'impôt de base. S'il s'agit d'une famille avec un enfant, les avantages fiscaux augmenteraient selon la valeur de la prestation fiscale pour enfants proposée de 400 dollars par année. En cas de conjoint à charge, les économies d'impôt augmenteraient d'environ 400 dollars supplémentaires par année. Si les deux conjoints travaillent et qu'ils partagent le revenu par 2/3 et 1/3, 575 dollars s'ajouteraient à leurs économies d'impôt par année.

Toutefois, ces familles à revenu moyen feraient face à des augmentations de coûts d'environ 1 200 dollars en raison de l'augmentation de la taxe de vente et de la taxe sur le carbone. L'incidence nette découlant de l'impôt sur le revenu, de la taxe de vente et de la taxe sur le carbone proposés se traduirait par une augmentation des taxes globales de 500 à 600 dollars par année pour une personne seule ou un couple qui travaille et gagne ce revenu moyen. Cette hausse des taxes serait compensée par des économies découlant du crédit d'impôt pour enfants s'ils ont un enfant admissible à ce crédit.

Les ménages gagnant un revenu moyen feraient face à un fardeau fiscal accru d'environ 245 dollars par année en raison de l'incidence de l'impôt sur le revenu, de la taxe de vente et de la taxe sur le carbone réunis. S'ils bénéficient de revenus de placement dans une société au Nouveau-Brunswick, la réduction de l'impôt sur le revenu des entreprises diminuerait leur fardeau fiscal d'environ 52 dollars. Toutefois, les réductions apportées aux services publics augmenteraient leur perte globale à environ 501 dollars.

Groupe à revenu élevé : Selon les statistiques de l'Agence du revenu du Canada, 1 120 personnes au Nouveau-Brunswick ont déclaré gagner 250 000 dollars ou plus en 2005. Elles ne représentaient que 0,2 p. 100 des déclarants cette année et elles avaient gagné un revenu moyen de 474 000 chacune. Les économies d'impôt pour les personnes de ce groupe de revenus qui découleraient du passage à un régime fiscal uniforme s'élèveraient à 32 260 dollars par année. Si leur revenu augmente de 3 p. 100 par année, elles gagneraient en moyenne 600 000 dollars et leurs économies d'impôt moyennes découlant du passage à un régime fiscal uniforme seraient de 42 270 dollars par année, ce qui équivaut à des réductions de 41 p. 100 de leur impôt sur le revenu.

Pour ce groupe de personnes touchant un revenu élevé, si on présume que leur revenu augmente de 3 p. 100 par année pour atteindre en moyenne 600 000 dollars et que le nombre de ces personnes demeure le même, les allègements d'impôt sur le revenu s'élèveraient à 47,3 millions de dollars par année¹⁸.

Les personnes qui touchent des revenus élevés obtiendraient les réductions fiscales les plus importantes, en termes monétaires absolus et de part de leur revenu. Les personnes dont le revenu est de 300 000 dollars bénéficieraient d'une réduction fiscale de 18 400 dollars, soit 38 p. 100 de moins de ce qu'elles devraient payer sous le régime fiscal actuel. Une personne qui gagne un million de dollars bénéficierait d'une réduction fiscale de 74 000 dollars, soit 43 p. 100 de moins de ce qu'elle devrait payer sous le régime fiscal actuel.

Ce groupe de personnes à revenus élevé ferait aussi face à certaines pertes en raison des réductions dans les services publics et de la hausse des coûts attribuables à l'augmentation de la taxe de vente et à la nouvelle taxe sur le carbone. Toutefois, ces coûts seraient plus ou moins importants; peut-être deux ou trois milliers de dollars par année. Ces contribuables pourraient éviter l'augmentation des taxes de vente et de consommation sur les achats importants en magasinant à l'extérieur des frontières.

Par contre, ce groupe à revenu élevé pourrait bénéficier considérablement de la réduction des impôts sur le revenu des sociétés. Les statistiques relatives à l'impôt sur le revenu indiquent que les personnes faisant partie de ce groupe reçoivent 28 p. 100 de la totalité des gains en capital déclarés. Si leur part de gains provenant de la réduction des impôts était similaire, ces personnes à revenu élevé partageraient un avantage valant environ 27 millions de dollars par année en raison de la réduction du taux d'imposition du revenu des sociétés à 7 p. 100, ce qui représente 24 000 dollars par personne. L'incidence globale de toutes ces mesures fiscales importantes pour ce groupe à revenu élevé se traduirait par une réduction d'impôt annuelle moyenne et des avantages liés au revenu de placements de 60 000 dollars ou plus par personne par année, ce qui équivaut à 10 p. 100 du revenu moyen de ce groupe.

Il est intéressant de constater que ce groupe d'élite à revenu élevé partagerait *des réductions d'impôt et des gains en avantages* s'élevant à environ 70 millions de dollars par année, ce qui est presque équivalent au montant que les deux groupes à revenu inférieur assumeraient en *augmentation d'impôt et en perte d'avantages*, soit une somme évaluée à 72 millions de dollars.

¹⁸ Pour obtenir d'autres chiffres, voir Andrew Jackson. *Les contribuables à revenu élevé sont les grands gagnants de la « réforme » fiscale du Nouveau-Brunswick*, juin 2008.

En réalité, ces propositions entraîneraient un transfert direct, par l'entremise du gouvernement provincial, de 70 millions de dollars par année aux 1 120 résidents à revenu élevés, somme payée entièrement par les 200 000 Néo-Brunswickois à faible revenu¹⁹.

Durant le Moyen Âge, les vendeurs itinérants rusés et autres escrocs prétendaient vendre des cochons de lait dans des sacs à des acheteurs sans méfiance. Lorsque les villageois arrivaient à la maison, ils s'apercevaient que les sacs frétilants contenaient en réalité un chat ou des rats qui leur transmettraient la peste, d'où vient l'expression « acheter chat en poche ».

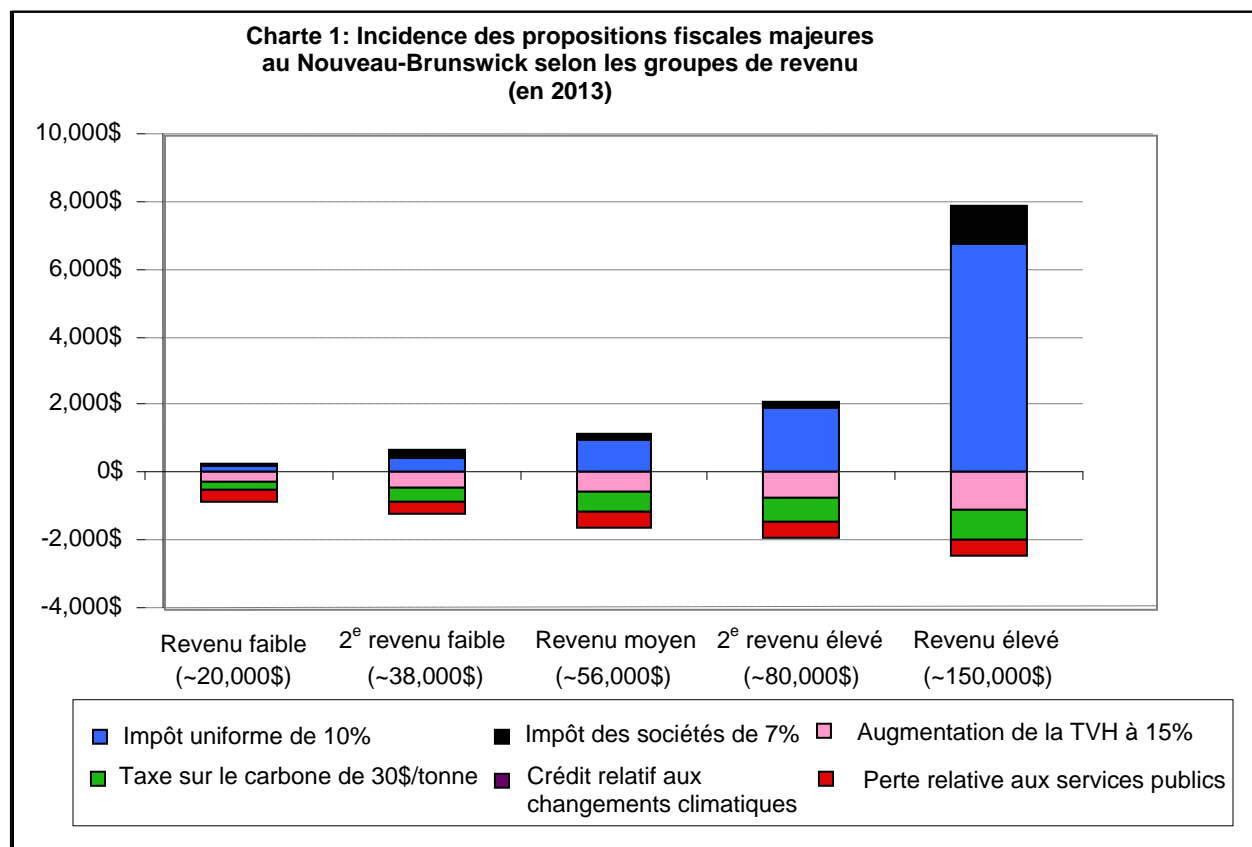
Le document de travail du gouvernement est l'équivalent moderne de cette ruse d'escroc vieille de plusieurs siècles à l'échelle provinciale. Il promet de réduire les impôts, d'apporter la richesse et la prospérité et un « avenir reluisant pour les Néo-Brunswickois ». Mais le document est trompeur quant aux incidences de cette réforme et ne dit pas au public ce qu'il trouvera en réalité dans le sac.

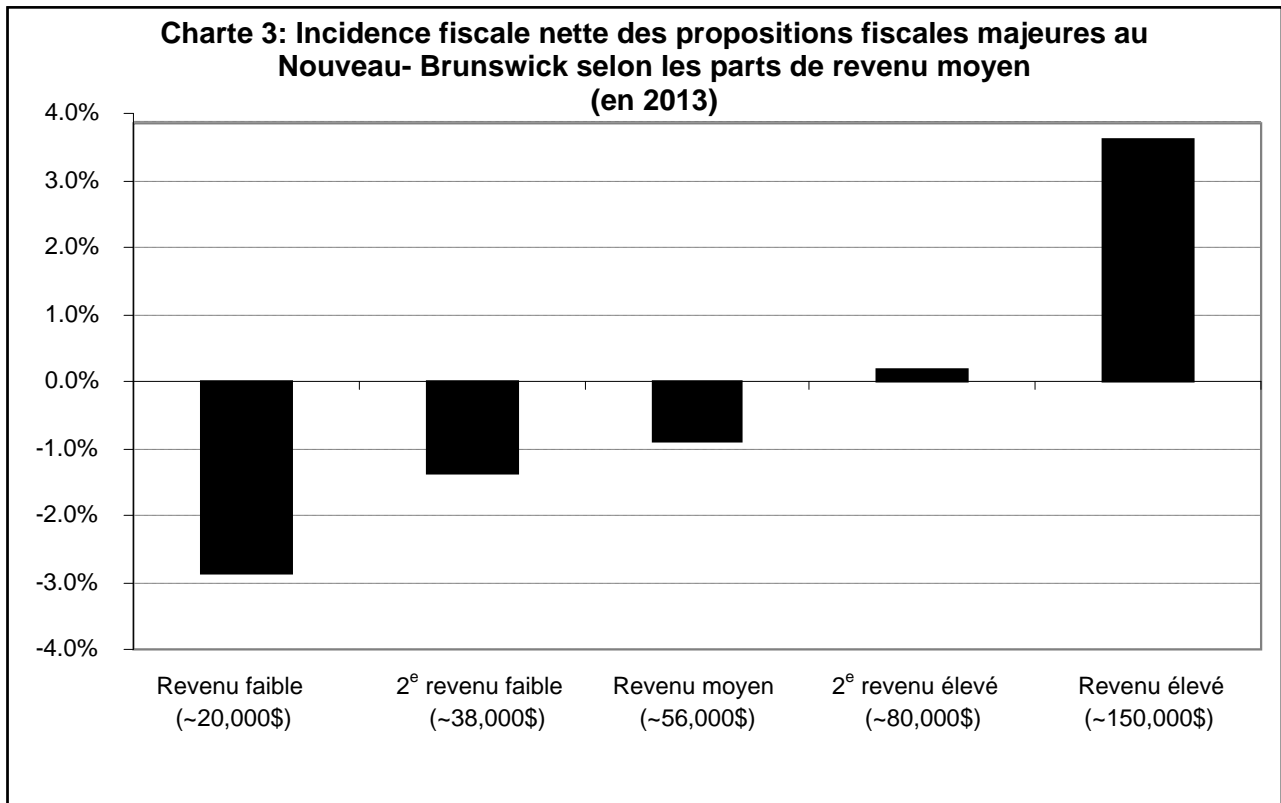
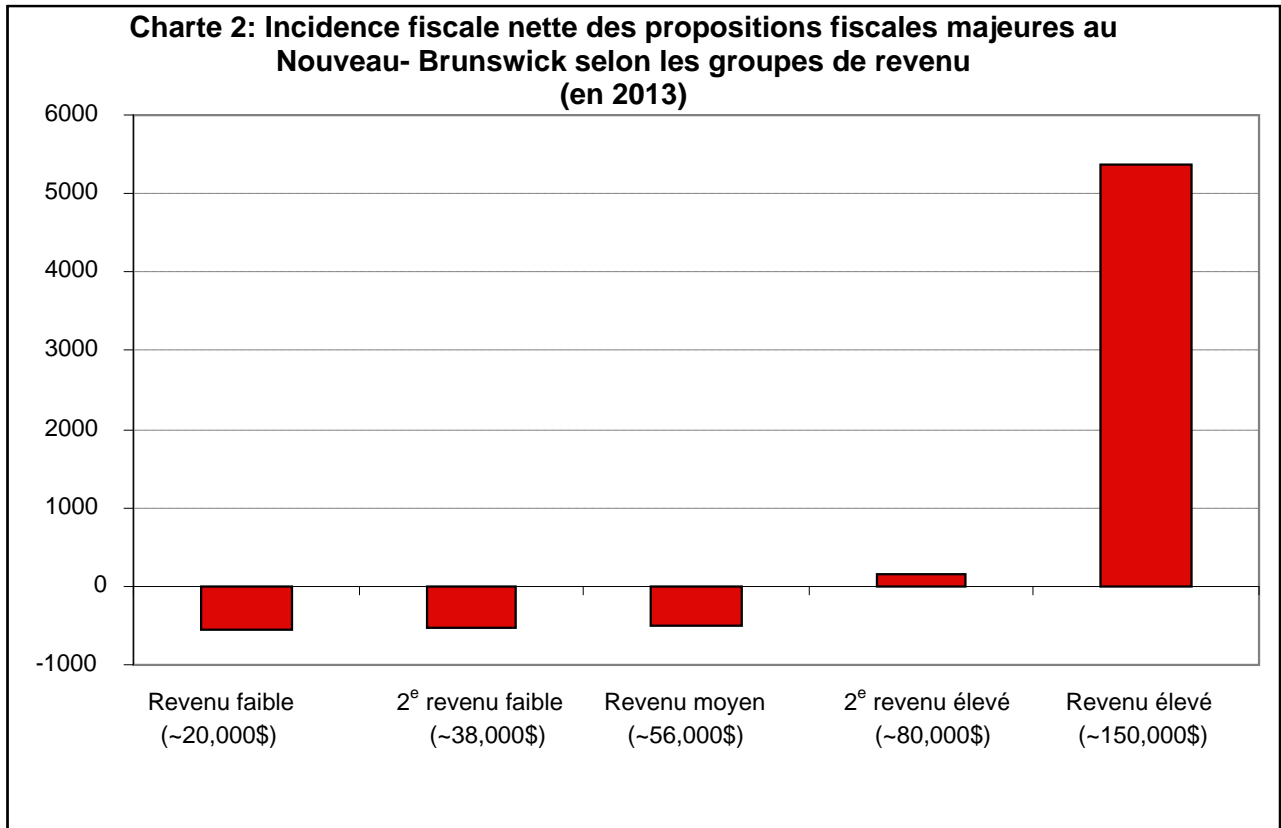
Si ces propositions sont mises de l'avant, le gouvernement recueillera des millions de dollars auprès des familles à revenu faible et moyen; les grandes entreprises et les riches auront les cochons de lait et les gens du Nouveau-Brunswick n'auront qu'un sac plein de rats.

¹⁹ Ces calculs des coûts totaux qui seraient supportés par les groupes à revenu faible sont presque assurément sous-estimés. La raison est que les estimations du manque à gagner en recettes du gouvernement semblent être faibles et donc les incidences sur les réductions des services publics sont également sous-estimées. Nos estimations indiquent un déséquilibre global de plus de 200 millions de dollars découlant des répercussions cumulatives de toutes ces mesures sur tous les groupes de ménages. Certaines de ces incidences seraient le résultat de l'augmentation des taxes de vente qui sont payées par les visiteurs et les organismes à but non lucratif qui ne bénéficieraient pas d'un crédit de taxe sur les intrants, et des taxes sur le carbone qui sont exigées au moyen des ventes à l'extérieur de la province. Toutefois, ce chiffre s'élève probablement à 100 millions de dollars au maximum. Il ressort des estimations que le manque à gagner en revenus pourrait s'élever à 300 millions de dollars. Dans ce cas, pour ces deux groupes à revenu faible, l'augmentation des taxes et la perte d'avantages s'élèveraient à environ 110 millions de dollars par année.

Tableau 1 : Estimation de l'incidence des propositions fiscales majeures au Nouveau-Brunswick selon les groupes de revenu (en 2013)					
<i>Mesures majeures de réforme fiscale et incidences</i>	<i>Revenu faible ~20 000 \$</i>	<i>2^e revenu faible ~38 000 \$</i>	<i>Revenu moyen ~56 000 \$</i>	<i>2^e revenu élevé ~80 000 \$</i>	<i>Revenu élevé ~150 000 \$</i>
Impôt uniforme de 10%	170 \$	450 \$	935 \$	1 893 \$	6 778 \$
Impôt des sociétés de 7 %	50 \$	141 \$	193 \$	202 \$	1 090 \$
Augmentation de la TVH à 15 %	-293 \$	-429 \$	-555 \$	-735 \$	-1 110 \$
Taxe sur le carbone de 30 \$/tonne	-238 \$	-413 \$	-625 \$	-720 \$	-889 \$
Crédit relatif aux changements climatiques	55 \$	103 \$	0	0	0
Perte relative aux services publics	-309 \$	-374 \$	-449 \$	-489 \$	-493 \$
Incidence fiscale nette	-256 \$	-148 \$	-52 \$	640 \$	5 870 \$
<i>(% du revenu)</i>	<i>-1,3 %</i>	<i>-0,4 %</i>	<i>-0,1 %</i>	<i>0,8 %</i>	<i>3,9 %</i>
Incidence totale	-565 \$	-522 \$	-501 \$	150 \$	5 377 \$
<i>(% du revenu)</i>	<i>-2,9 %</i>	<i>-1,4 %</i>	<i>-0,9 %</i>	<i>0,2 %</i>	<i>3,6 %</i>

Les incidences ont été calculées à l'aide des modèles fiscaux élaborés par le SFCP. Les détails techniques et la méthodologie sont résumés dans l'annexe. Les revenus moyens ont été arrondis au plus proche millier et les incidences ont été arrondies au plus proche dollar.





Annexe 1 : Notes techniques et méthode de calcul

Les données sur les groupes à revenu moyen et les taux relatifs à leurs dépenses au Nouveau-Brunswick (qui ont également été utilisés pour élaborer des estimations des incidences d'une taxe sur le carbone) proviennent de l'Enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada pour 2005. Ces niveaux de revenus et de dépenses ont été ajustés aux niveaux prévus en 2013 à l'aide d'une augmentation moyenne annuelle de 3 p. 100 par année.

Impôts sur le revenu des particuliers : Un modèle de chiffrier a été élaboré pour calculer l'incidence des changements proposés à l'impôt sur le revenu. Ce modèle a fourni des résultats similaires aux tableaux publiés dans le document de travail pour 2008. Toutefois, le document de travail du ministère des Finances est inexact et trompeur pour ce qui est des économies que les contribuables obtiendraient parce que les changements proposés ne seraient pas entièrement mis en œuvre avant 2012. À ce moment, en raison d'une indexation automatique des crédits d'impôt et des seuils en fonction de l'inflation dans le régime fiscal, les impôts payés sous le régime fiscal actuel seraient moins élevés, notamment pour les salariés à revenu faible et moyen. Le document de travail n'indique rien sur les augmentations pour le montant personnel de base de 12 000 dollars avant 2012. Notre modèle augmente les crédits d'impôt applicables et les seuils de revenu de 2 p. 100 par année jusqu'en 2013. Ce modèle indexe également le montant personnel de base de 12 000 dollars en fonction de l'inflation après 2012. Les cotisations maximales au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi vont très probablement augmenter, mais elles sont fondées sur une variété de facteurs et sont donc difficiles à prévoir. Selon toutes les éventualités, elles auront une incidence sur les propositions.

Étant donné que les impôts sur le revenu des particuliers sont en grande partie prélevés sur une base individuelle plutôt que familiale, l'analyse présentée dans le tableau inclut l'incidence relative à un nombre moyen d'enfants pour chaque ménage. La plupart des ménages du groupe à faible revenu sont des personnes vivant seules; aucune déduction pour conjoint n'est donc incluse. Pour les ménages à revenu moyen et élevé, on présume que les deux adultes d'un ménage travaillent et aucune déduction pour conjoint n'est par conséquent incluse. Toutefois, les impôts des ménages sont calculés au taux le plus élevé (p. ex., tout est attribué à un contribuable), sinon des hypothèses arbitraires sur le partage des revenus devraient être échafaudées. Étant donné que les niveaux de revenus élevés ont tendance à bénéficier davantage de ces réductions d'impôts de façon proportionnelle et absolue, cette hypothèse surestime probablement les économies d'impôts, particulièrement en ce qui concerne les familles à revenu moyen. Cette analyse indique seulement l'incidence de l'option 1 proposée : une structure d'impôt uniforme à 10 p. 100. Une autre analyse examinera l'incidence de l'option 2 : une structure d'impôt à deux taux.

Cette analyse inclut seulement les crédits d'impôt de base remboursables du montant personnel de base et les cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi : la plupart des familles auraient droit à des déductions et à des crédits d'impôt supplémentaires, et par conséquent, les économies d'impôt liées aux changements proposés au régime fiscal seraient moins importantes.

Impôts sur le revenu des sociétés : Les avantages directs des impôts moins élevés sur le revenu des grandes entreprises seront attribués principalement aux personnes qui tirent des revenus de ces entreprises : les gens qui reçoivent des revenus de placement dans ces entreprises. Pour élaborer des estimations de cette incidence par groupe de revenu de ménage, nous avons utilisé les chiffres de Statistique Canada sur les revenus de placement par groupe de revenu pour le Canada fournis par Marc Lee dans son analyse sur l'incidence fiscale au Canada.

Ces chiffres indiquent que 65 p. 100 des revenus de placement ont été obtenus par les 20 p. 100 de ménages à revenu élevé, alors que 3 p. 100 de ces revenus de placement ont été obtenus par les 20 p. 100 de ménages à revenu faible.

Ces chiffres sous-estiment sans doute l'inégalité de l'incidence au Nouveau-Brunswick et surestiment les avantages pour les ménages à revenu faible et moyen pour certaines raisons : 1) il existe quelques grandes sociétés privées au Nouveau-Brunswick (telles que Irvings et McCains) dont les propriétaires obtiendront de grands avantages privés découlant des réductions fiscales sur le revenu des sociétés; 2) un grand nombre de ces avantages seront obtenus par des propriétaires d'entreprise résidant à l'extérieur de la province; 3) les Néo-Brunswickois aux revenus faibles et moyens n'obtiendront pas d'avantage s'ils ont des revenus de placement provenant de l'extérieur de la province.

Les chiffres sont fondés sur les bénéficiaires des entreprises avant impôt, selon le même taux qu'ils ont enregistré dans la province au cours des deux dernières années : 2,7 milliards de dollars par année. Il ressort des chiffres qu'environ 40 p. 100 des revenus des entreprises du Nouveau-Brunswick sont imposés au taux des petites entreprises, avec environ 60 p. 100 imposés au taux de 13 p. 100. Les chiffres relatifs à l'incidence sont fondés sur l'option 2 du point milieu (réduire les impôts des sociétés à 7 p. 100), ce qui comprendrait une perte de recettes annuelle évaluée à 97 millions de dollars en recettes d'impôt des sociétés aux taux d'imposition actuels appliqués aux entreprises. Ces chiffres sont encore une fois évalués à la baisse : si les profits des entreprises au Nouveau-Brunswick augmentent au même taux qu'ils ont enregistré au cours de la dernière décennie (+8,6 p. 100 par année), ils seraient de 64 p. 100 plus élevés en 2013. Ces pertes de revenus, ainsi que l'inégalité de leurs incidences, seraient également d'au moins 64 p. 100 plus élevées, les autres facteurs étant restés les mêmes. Si le taux d'imposition des revenus des grandes sociétés étaient réduits à 5 p. 100 (option 3), les coûts et les avantages seraient d'environ 33 p. 100 plus élevés. Si le taux d'imposition était réduit à 10 p. 100 (option 1), l'incidence serait alors d'environ la moitié de ce chiffre.

Taxes sur le carbone : Le SCFP a analysé l'incidence des taxes sur le carbone proposées et les plans de crédit pour différents groupes de revenu de ménage à l'échelle nationale pour l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral, et à l'échelle provinciale pour la Colombie-Britannique. Nous avons élargi cette analyse en appliquant le modèle de la Colombie-Britannique au Nouveau-Brunswick, à l'aide des renseignements sur les dépenses des ménages, l'utilisation de l'énergie et le prix de l'essence pour le Nouveau-Brunswick. La taxe sur le carbone serait fondée sur les quantités de consommation; ces dernières n'ont donc pas été ajustées à l'inflation. Un résumé de cette analyse est publié dans un autre document. Ces incidences comprennent tant les coûts de l'utilisation directe de l'essence qu'une estimation des augmentations supplémentaires des prix indirects qui découleraient d'une taxe sur le carbone sur les marchandises nationales, selon les chiffres de Statistique Canada. Ces coûts indirects supplémentaires ne comprennent pas l'incidence des marchandises importées de l'étranger et ont été réduits de 20 p. 100 pour tenir compte des importations interprovinciales qui représentent 20 p. 100 de la demande intérieure du Nouveau-Brunswick. Comme il est indiqué dans le document de travail du gouvernement, on présume que la *taxe relative aux changements climatiques du Nouveau-Brunswick* proposée remplacerait le Programme d'aide pour l'énergie domestique. Comme il est prévu en Colombie-Britannique, on présume que la valeur des montants pour ce crédit augmenterait de 5 p. 100 par année et que le seuil augmenterait au taux d'inflation (ou en moyenne de 2 p. 100 par année).

Les résultats sont présentés pour une taxe sur le carbone de 30 dollars par tonne d'émission de CO₂e, qui entrerait en vigueur en 2013 lorsque les modifications fiscales proposées par le gouvernement seraient entièrement mises en œuvre. Ces chiffres ne comprennent pas les autres répercussions en cascade des taxes sur les ventes (ou les augmentations des taxes de vente) en plus de l'augmentation des coûts de l'essence, des biens et des services.

Le document de travail du gouvernement ne présente aucune analyse de ce que seraient les incidences des taxes sur le carbone proposées sur les émissions de gaz à effet de serre dans la province. Cette question ne semble pas être de grande importance puisque le document ne fait aucune allusion à l'utilisation de certains revenus obtenus grâce à la taxe pour protéger l'environnement. En fait, dans la mesure où les ménages à revenu élevé sont responsables d'émission de gaz à effet de serre plus importantes et dans la mesure où ces ménages laissent une plus grande empreinte écologique que les ménages à faible revenu, l'incidence globale de ces propositions pourrait très bien être négative pour l'environnement étant donné qu'il y aura une augmentation des émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick. En langage économique, bien que l'élasticité moyenne de la demande du carburant relativement à son prix soit d'environ -0,25 à court terme et de -0,64 à long terme, l'élasticité de la demande relativement au revenu est de 0,39 à court terme et de 1,08 à long terme²⁰. En utilisant ces chiffres sur l'élasticité et les facteurs d'émission pour l'essence, l'incidence du prix ne ferait que réduire les émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick qui ont augmenté d'environ 2 p. 100 par année, d'environ 0,04 mégatonne de gaz à effet de serre à court terme et d'environ 0,1 mégatonne à long terme, ce qui représente de 0,2 à 0,5 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre de la province. Cela peut être contrebalancé par l'augmentation des émissions, conséquence de l'effet revenu.

Taxe de vente : Il est particulièrement troublant que le gouvernement n'ait pas présenté de renseignements sur l'incidence de l'augmentation de la taxe de vente proposée pour les citoyens (et qu'il ait qualifié de « modeste » une hausse de 25 p. 100 de la taxe de vente provinciale qui augmentera l'impôt d'environ 250 millions de dollars par année), étant donné notamment que les estimations sur cette taxe sont facilement disponibles dans le budget fédéral de 2008 dans leurs chiffres sur l'incidence de la réduction de 2 p. 100 de la taxe sur les produits et services selon le revenu. Le tableau 3.3 à la page 90 du Plan budgétaire fédéral de 2008 fait état de ces incidences selon les niveaux de revenu familial. Étant donné que la réduction de la taxe sur les produits et services est la taxe de vente que le gouvernement propose de « rétablir », selon le document de travail, ces chiffres sont directement applicables aux propositions du Nouveau-Brunswick. Ces incidences sont également conformes aux estimations effectuées à l'aide des niveaux de dépenses provenant de l'Enquête sur les dépenses des ménages. Les économies d'impôt sont étalonnées selon différents niveaux de revenus d'après les moyennes entre ces catégories. Une partie de la taxe de vente harmonisée serait assumée par les visiteurs provenant de l'extérieur de la province et fournirait donc des revenus accrus, mais n'aurait pas d'incidence directe sur les familles du Nouveau-Brunswick. Une autre partie serait payée par les organismes publics et à but non lucratif tels que les administrations municipales, les hôpitaux et les établissements d'enseignement qui ne pourraient pas obtenir de crédits de taxe sur les intrants pour toute la taxe de vente harmonisée accrue qu'ils doivent payer, ce qui entraînerait des coûts accrus et des réductions dans d'autres secteurs. Ces chiffres supposent qu'environ 200 millions de dollars en incidence seront directement assumés par les ménages, soit 20 p. 100 de moins que les recettes supplémentaires de 250 millions de dollars que le gouvernement récolterait en raison de cette augmentation de la taxe de vente.

²⁰ Goodwin et al. *Elasticities of Road Traffic and Fuel Consumption with Respect to Price and Income: a Review*. Transport Reviews, 2004. <http://www2.cege.ucl.ac.uk/cts/tsu/papers/transprev243.pdf>

Impôts fonciers : Les incidences relatives aux options des impôts fonciers qui sont examinées ne sont pas directes puisqu'elles pourraient entraîner une réduction des services provinciaux, une réduction des services municipaux ou une augmentation des impôts fonciers municipaux. Les incidences seront évidemment régressives, mais les conséquences indirectes réelles ne sont pas claires. Leurs effets ne sont pas inclus dans le tableau et les graphiques, mais ils augmenteraient l'ampleur et le caractère régressif des incidences.

Pertes de recettes – Incidence sur les services publics : Les réductions fiscales entraîneront des pertes de recettes, ce qui se traduira ensuite par moins de financement pour les services publics. Le document de travail estime que les réductions fiscales pour les particuliers et les entreprises représenteront une perte de recettes de 400 à 500 millions de dollars une fois qu'elles seront entièrement mises en œuvre et que la taxe de vente harmonisée et les taxes sur le carbone engendreront environ 350 millions de dollars. Cela signifierait une perte de recettes globale de 50 à 150 millions de dollars seulement en raison de ces mesures. Toutefois, il ressort de l'analyse des incidences de ces mesures que la perte de recettes globale sera probablement beaucoup plus importante et pourrait se chiffrer à près de 250 millions de dollars. De plus, notre analyse indique que la réduction proposée des impôts fonciers sur les immeubles non résidentiels de la province entraînerait une perte de recettes supplémentaire d'environ 60 millions de dollars. Le document de travail indique que ce manque à gagner pourrait être comblé en trouvant des façons efficaces pour offrir les services publics. Les travailleurs du secteur public s'efforcent continuellement d'accroître leur efficacité, et il est trompeur de faire croire que cette perte de revenu pourrait être comblée sans réduire le niveau de ce que seraient les services publics autrement. Une nouvelle étude novatrice évalue les avantages que les programmes de dépenses publiques offrent aux Canadiens dans les différents groupes de revenu à l'échelle fédérale, provinciale et locale. Les estimations de cette analyse (qui sera publiée par le Centre canadien de politiques alternatives) ont été utilisées pour évaluer la valeur monétaire des avantages que les ménages du Nouveau-Brunswick des différents groupes de revenu perdraient en raison d'une réduction de 150 millions de dollars (seuil supérieur des estimations du gouvernement) dans les services publics de la province. Les dépenses publiques du Nouveau-Brunswick par personne étaient de 6 p. 100 plus élevées que la moyenne nationale en 2004, et la valeur des avantages provinciaux est probablement plus élevée; néanmoins, la moyenne nationale a été utilisée. Les avantages par personne de ces dépenses publiques sont censés augmenter en fonction du niveau des dépenses publiques.